

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIÉ

Séance du 11 mai 2026

Délibération n° 2026.05.34

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 4 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 4 mai 2026

L’an deux mil vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Marie-Laure BOURRAND, Rémy CHAVANNE-TRICHARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Jacky MENICHON, Gaëlle RAYNAUD et Carole SOULIER

Excusé : Mmes et M. Valérie CALLARD, Nadine DESHENRY SABATINO, Alexandra PRAT et Christophe WAÏT

Monsieur Maxence BIGNIER est élu secrétaire de séance.

Objet : Propositions de personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)

Conformément au 1 de l’article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d’un adjoint délégué, président de la commission ;
- **de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;**
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d’évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d’habitation recensées par l’administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d’évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

C'est pourquoi, compte-tenu de la prise de fonction du nouveau conseil municipal, il y a lieu de proposer à la Direction Régionale/Départementale des Finances Publiques une liste de contribuables, en nombre double (soit **24 personnes si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants** ou 32 personnes si elle est supérieure à 2000 habitants)

Monsieur le Maire énumère une liste de personnes à proposer.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal propose la liste suivante :

1	MME	RAYNAUD	Gaëlle
2	MME	CALLARD	Valérie
3	M.	ASSANT	Gilles
4	M.	GAROD	Denis
5	M.	BARBAFIERI	Florent
6	MME	DUMONTET	Martine
7	M.	HOHL	Frédéric
8	MME	PRAT	Alexandra
9	MME	MONNET	Joëlle
10	M.	WAÏT	Christophe
11	MME	GENY DE FLAMMERE COURT	Anne
12	MME	MONNET STEPHAN	Anne
13	M.	BIGNIER	Maxence
14	MME	GERENTES	Isabelle
15	MME	PESCE	Christiane
16	M.	GAILLETON	Guy
17	M.	LUGARINI	Jean-Pierre
18	MME	TOUZET	Catherine
19	MME	BOURRAND	Marie-Laure
20	M.	CHERMETTE	Emmanuel
21	MME	DESHENRY SABATINO	Nadine
22	M.	CHAVANNE-TRICHARD	Rémy
23	M.	COTTET	Gaël
24	MME	SOULIER	Carole

La présente délibération ainsi que le tableau récapitulatif seront transmis à la Direction Régionale/Départementale des Finances Publiques pour désignation des commissaires.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur- Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Maxence BIGNIER

